Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260321-2026MARS20-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Mesdames Béatrice HOURRIER, doyenne de l'assemblée et Catherine TIENGOU, élue Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **15**, **Présents : 15 Votants** : **15**

Date de convocation et affichage **: 16 mars 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Béatrice HOURRIER, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Claude BOURDON, Béatrice SOURISSEAU.**

Absent : -

A été désigné secrétaire de séance **: Enzo ROUILLE**

ORDRE DU JOUR : Installation du Conseil-ELECTION DU MAIRE- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS -ELECTION DES ADJOINTS-ENVELOPPE INDEMNITAIRE.

Les Membres du Conseil désignent Enzo ROUILLE en tant que secrétaire de séance.

Madame Catherine TIENGOU, Maire, a déclaré le Conseil municipal installé. La présidence de séance est alors assurée par Madame Béatrice HOURRIER, doyenne de l'assemblée, au titre de l'article L2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales afin procéder à l'élection du Maire.

Séance du 21 mars 2026 -2026-020 Objet **: ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Madame la maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal, comme indiqué à l'appui de la transmission de la convocation. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Les listes déposées à Madame le Maire doivent comporter autant de Conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. La présentation de listes incomplètes n'est pas admise (TA Nantes, 22 mars 2016, n°1600701). Un temps est laissé aux candidats afin d'organiser leur liste.

Listes déposées sont au nombre de deux :

- David CRESPEL - Stéphanie RENOUVEL – Jacky BOISGERAULT
- Béatrice SOURISSEAU – Joseph POIRAUDEAU – Claude BOURDON

Chaque membre du Conseil municipal est invité à voter, il est procédé au décompte des suffrages.

La majorité des suffrages exprimés étant de 8, la liste menée par David CRESPEL obtient 12 voix et celle menée par Béatrice SOURISSEAU 3 voix.

David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL et Jacky BOISGERAULT sont élus adjoints et immédiatement installés.

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TREDIAS
Côtes-d'Armor

Enzo ROUILLE
Secrétaire de séance